

Intersyndicale



contre la précarité dans l'Éducation

FIN des Emplois Vie scolaire...retour au chômage !

Le jeudi 11 mai dernier, l'administration nous annonçait officiellement que les contrats des EVS-D (ou AAD : Aide à la Direction) ne seraient plus renouvelés à partir de septembre 2017. L'administration s'était néanmoins engagée à proposer prioritairement à ces personnels des missions d'AVS (déjà notifiées dans leur contrat, EVS-H)

Pourtant plusieurs personnels EVS en fin de contrat nous ont contactés pour nous alerter : aucune proposition ne leur est faite, ils ne sont pas prioritaires et sont par conséquent priés d'aller pointer à Pôle Emploi !

L'administration s'est défendue en expliquant que les EVS en fin de contrat n'étaient pas prioritaires sur les AVS qui se retrouveraient sans accompagnement d'élève à la rentrée de septembre. Mais ce que l'administration ne dit pas, c'est qu'elle **recrute en ce moment même de nouveaux AVS !**

NON au « licenciement » des EVS

RASSEMBLEMENT mercredi 14 juin à 15h

devant la Direction Académique du 49 (15 bis rue Dupetit Thouars)

L'intersyndicale contre la précarité appelle l'ensemble des personnels AVS, EVS-AAD et AESH du Maine-et-Loire, mais aussi l'ensemble des directeurs-trices d'écoles et enseignants-tes à dénoncer la fin des missions d'EVS, à dénoncer la précarité grandissante dans l'Education Nationale et à interpeller leur administration.

Après la précarité, c'est le chômage que promet l'Education Nationale à nos collègues EVS : nous ne pouvons pas accepter ce manque de considération. Ils embauchent à moindre coût à l'aide de contrats précaires (CUI-CAE), qu'ils se débrouillent pour permettre aux EVS de faire les renouvellements auxquels ils ont droit !

C'est par notre mobilisation que nous nous ferons respecter. Notre présence devant l'inspection doit faire du bruit pour que l'administration entende que nos collègues ont le droit de travailler !

Nous demanderons à la direction académique :

- le maintien des EVS sur leur mission EVS-H jusqu'à la fin de leurs possibilités de renouvellement ;
- la fin du travail à temps partiel imposé : 30h minimum pour les AVS, EVS et AESH qui le souhaitent.

Continuons à faire signer la pétition « STOP à la précarité » !

Mail : intersyndicaleprecarite.educ49@gmail.com

Blog : <http://precarite-education-49.blogspot.fr/>